



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le secteur privé détruit le modèle des centres de santé : le nouvel exemple du groupe Cossem

Depuis plusieurs années, les alertes sur les dérives des centres de santé privés se font de plus en plus nombreuses.

Ces derniers jours, c'est le président du groupe Cossem, l'un des plus importants acteurs des centres de santé privés en France qui fait l'objet d'une suspicion de malversations financières par les élus.es du personnel. **Il y a plusieurs mois déjà, d'autres structures marchandes – propriétaires de centres dentaires ou ophtalmologiques – avaient fait l'objet d'alertes et de procédures allant, pour certaines, jusqu'à la fermeture.**

Le scandale ORPEA, les multiples alertes sur le groupe AVEC (présent dans de très nombreux secteurs du soin et de l'aide aux personnes en perte d'autonomie ou âgées) ou, encore, le très récent rapport de l'IGAS qui fait état de nombreuses maltraitances dans le secteur de l'accueil de la petite enfance, démontrent que le secteur marchand lucratif n'est pas en capacité, dans les conditions actuelles, d'offrir une prise en charge de qualité. Ce n'est pas faute d'avoir multiplié les alertes mais les dérives constatées, dénoncées et pourtant répétées de la gestion, par certains organismes privés lucratifs, de ces secteurs d'activité, sont bien trop souvent indignes. **Les besoins des usagers.es ou les conditions de travail des personnels sont souvent relégués au second rang, derrière les objectifs prioritaires de rentabilité économique du secteur marchand.**

Ce secteur est financé, pour une grande partie, par la Sécurité sociale et nos cotisations. Or, il est totalement inacceptable que cet argent soit détourné pour générer des profits, afin de remplir les poches d'actionnaires.

Pour autant et, à partir du moment où ils ne tombent pas entre les mains du secteur privé à but lucratif, les centres de santé sont à défendre. La CGT revendique la généralisation de ce type de structures où les différents.es intervenants.es sont salariés.es, constituées d'équipes pluriprofessionnelles, adossées de personnels administratifs bien formés et rémunérés.

Ces structures doivent fonctionner en lien étroit avec les hôpitaux publics de référence sur le territoire, afin de permettre et de garantir un maillage territorial de qualité pour un accès de proximité répondant aux besoins de soins de la population.

Pour la CGT, il s'agit de revenir au modèle d'origine des Centres de Santé financé par la Sécurité sociale – loin du secteur marchand et de sa recherche du profit – indispensable outil, gage d'amélioration des conditions d'emploi, de travail des personnels, répondant à une bonne prise en charge de la population, **dans le cadre d'une Sécurité sociale intégrale.**

Montreuil, le 26 avril 2023